

Technopôle, technopole

1. Technopôle (nom masculin)

Un **technopôle** (avec un accent circonflexe) réunit, sur un site le plus souvent **périurbain** ou **suburbain**, des activités qui ont en commun de recourir à des technologies **innovantes** sur des thématiques communes (génie génétique et biotechnologies, informatique, sciences de la matière par exemple). S'y trouvent rassemblés des centres universitaires ou de recherche, des entreprises (souvent **petites ou moyennes**, formant « pépinières »). L'objectif est de faciliter les transferts de technologie, la « fertilisation croisée » entre tous ces acteurs. Animation et mise en **réseau** des compétences, création d'entreprises innovantes, promotion du **territoire** : telles sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine. L'environnement urbain et architectural est par ailleurs de qualité.

La notion de **technopôle** est apparue en France vers 1970, à l'initiative de la **DATAR**, comme application des théories de François Perroux sur les **pôles** de croissance.

Le modèle existait déjà aux Etats-Unis : route 128, près de Boston, Silicon Valley dans le sud de San Francisco, près de l'université de Stanford. Il existait aussi en URSS et au Japon sous la forme de villes nouvelles scientifiques : Akademgorodok en Sibérie, et Tsukuba au nord de Tokyo.

Le technopôle se distingue du **district industriel** qui peut concerner des activités traditionnelles et pas seulement innovantes. Le district industriel s'applique à un territoire alors que le technopôle se situe dans une **agglomération** urbaine.

En France, les premiers exemples de technopôles ont été le Parc international d'activités de Valbonne Sophia-Antipolis (arrière-pays de la **conurbation** Nice - Cannes - Antibes), dont le plan d'aménagement avait été approuvé en 1974, la Zone d'innovation et de recherche scientifique et technique (ZIRST) de Meylan, près de Grenoble, mais beaucoup d'autres ont suivi, constituant un temps l'arc des technopôles de la « *sun belt* » française. La nature et le degré de réussite de ces technopôles sont variés. Ils peuvent être restés de simples pôles sans innervation réelle dans le tissu régional, leur objectif de diffusion de l'innovation n'a donc pas toujours été atteint. Certains relèvent davantage d'un souci d'image de modernité, de **marketing urbain** sans rapport avec les réalités.

En 2015, on dénombre 47 technopôles réunis au sein du réseau RETIS. Sophia-Antipolis, le pionnier, regroupait, en 2008, sur 2 300 ha : 4 000 chercheurs du secteur public, 5 000 étudiants, 1 414 entreprises (dont 40 % ont une activité de R&D) générant 30 000 emplois. Les entreprises à capitaux étrangers sont au nombre de 140, représentant 25 % des emplois. Les technologies de l'information y représentent 45 % des emplois. Mais on y observe une croissance plus modérée ces dernières années, selon une enquête du Symisa, syndicat rassemblant les acteurs institutionnels du parc.

Depuis les années 2000, les efforts publics ont davantage porté sur les **pôles de compétitivité**, qui sont moins circonscrits spatialement que les technopôles.

2. Technopole (nom féminin)

Une **technopole** (sans accent) est à la fois un pôle d'innovation et un **pôle urbain** capable d'entraîner un **développement** régional, voire national. Les principales technopoles s'identifient aux grandes **métropoles**. Le terme, après avoir été beaucoup employé dans les années 1990, est

quelque peu passé de mode, d'autant que la **métropolisation** a rendu redondante l'insistance de la dimension technologique des métropoles, dont elle est une composante caractéristique.

Parallèlement, les Centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI) se sont développés, à l'initiative de la Direction des politiques régionales de l'UE (DG XVI), depuis 1984. Depuis trente ans, les CEEI jouent un rôle d'appui à la création d'entreprises innovantes. En France, 25 BIC (*European Union Business and Innovation Centers*) sont labellisés par l'UE. Ils sont reconnus par la Commission européenne sur la base d'une certification de qualité qui permet l'obtention du **label** européen « EU BIC ».

(Collectif), mars 2015, dernière modification en mars 2021.

Pour compléter

- Antoine Grandclement, « **Les pôles de compétitivité : d'une géographie de l'innovation à une géographie de la production** », *Géoconfluences*, décembre 2020.
- L'exemple du technopôle de Whitefield à Bangalore : Hortense Rouanet et Aurélie Varrel, « **De Bangalore à Whitefield : trajectoire et paysages d'une région urbaine en Inde** », *Géoconfluences*, 2015.

Liens externes

- **Retis**, le réseau français composé des acteurs et territoires de l'innovation
- Le site officiel de **Sophia Antipolis**
- Laurent Carroué, « **Paris-Saclay, une Silicon Valley à la française ?** », *Géoconfluences*, 2017.
- Laurent Carroué, « **La Silicon Valley, un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale et un levier de la puissance étatsunienne** », *Géoconfluences*, mai 2019.
- Veille sur Géoconfluences, « **Ville et innovation : Le laboratoire grenoblois** », 2015.